



RENCONTRES + 40 ANS A 7

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Déclaration d'intention

La Délégation du Roannais organise par le biais de sa commission « Foot diversifié » un challenge qui se dispute essentiellement en semaine.

Ce challenge est ouvert à toutes les équipes « Loisir » de La Délégation du Roannais qui en font la demande par « Footclubs ».

Un club peut engager plusieurs équipes en loisir.

Suivant le nombre d'équipes inscrites à ce challenge, celui-ci se dispute à une ou plusieurs poules ; la programmation et le calendrier des rencontres sont diffusés sur le site internet de La Délégation du Roannais.

Le Foot-Loisir à 7 « de plus de 40 ans » est une compétition de football qui se pratique dans le respect de l'adversaire avec un esprit de convivialité.

La signature d'une licence « loisir » et l'engagement des équipes dans cette pratique impliquent l'acceptation de la présente déclaration ainsi que les décisions de la commission « Foot diversifié ».

La pratique de cette compétition est réservée aux joueurs possédant une licence « loisir », seniors ou vétérans, en cours de validité. Pour participer aux épreuves de football « Loisir », les joueurs doivent être âgés de plus de **40 ans** au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les joueurs titulaires d'une licence « libre » ne peuvent pas participer à cette compétition.

Toutes les personnes inscrites sur une feuille de match pour cette compétition, (dirigeants, délégués, éducateurs), doivent être titulaire d'une licence FFF loisir.

Tous les joueurs inscrits sur une feuille de match, doivent être titulaire d'une licence FFF loisir.

Toute équipe ne respectant pas ces conditions sera disqualifiée du championnat.

Le montant du droit d'engagement est fixé par La Délégation du Roannais.

Chaque équipe a la possibilité d'inclure des joueurs de plus de 40 ans disposants d'une licence « loisir » dans d'autres clubs de la FFF, à la condition que le club du joueur concerné n'ait pas déjà une équipe inscrite dans cette compétition.

Dans l'attente de la feuille de match informatisée (FMI), des feuilles de match vierges ou pré-remplies, pour chacune des rencontres, sont fournies par La Délégation du Roannais

Le retour des feuilles de match à la Délégation du Roannais devra s'effectuer avant la fin de l'année civile pour les matchs « aller » et avant les vacances scolaires d'été pour les matchs « retour ».

Le calendrier est défini par la commission « foot diversifié » de La Délégation du Roannais.

La parution des rencontres est faite au bulletin officiel. (Rubrique : compétition « rencontre 40 ans à 7 ») sans désignation de terrain.

Les rencontres sont toutes programmées le lundi.



RENCONTRES + 40 ANS A 7

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Toutefois les équipes peuvent convenir, entre elles, de jouer un autre jour de la semaine de manière systématique ou occasionnelle en parfait accord entre dirigeants et en ayant informé la commission « foot diversifié ». La Délégation du Roannais via la messagerie officielle du club ou sur « Footclubs ».

Les matchs « aller » devront se terminer avant le début des matchs « retour ».

Le jour de la rencontre les deux équipes doivent **obligatoirement** remplir, avant le début de la rencontre, la feuille de match avec les noms et numéro de licence des joueurs présents pour cette rencontre.

Cette formalité étant nécessaire pour les assurances en cas de problèmes physiques pour un ou plusieurs des participants.

En cours de saison toutes les équipes qui ne respecteraient pas cette procédure seront disqualifiées de cette compétition.

Le club recevant doit saisir le résultat du match, sur le lien dans « Footclub », au maximum dans les trois (3) jours suivant la rencontre.

Les règles du Foot à 7 « +40 » :

- Le jeu se déroule sur un ½ terrain,
- Les rencontres se jouent à 7 contre 7 (6 + le gardien),
- Le nombre de remplaçants est illimité,
- Suppression du hors-jeu,
- Dégagement du gardien obligatoirement à la main,
- Tacle interdit,
- Les rencontres seront auto-arbitrées,
- Durée : 60 mn, partagée en 2 ou 3 périodes (selon le choix des équipes),
- Rentrée de touche au pied,
- À l'issue de la saison régulière aucun classement ne sera établi.

En cas de litige, la commission fera référence au règlement intérieur du District de la Loire.

La Délégation du Roannais se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus à la présente déclaration.